



LE SYSTÈME COMPTABLE DE L'ÉTAT TUNISIEN: CADRE, FINALITÉ ET DÉMARCHE DE LA RÉFORME

15 Novembre 2012

VI ème séminaire international de l'AIST

I: CADRE DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

- **Gestion budgétaire axée sur la performance (GBO) depuis 2004,**
- **Schéma directeur** définissant la feuille de route de la réforme GBO élaboré avec l'appui de la banque mondiale en **2008,**
- **Convention d'assistance avec l'Union Européenne**
- **groupes de travail spécialisés:** contrôle, cadre légal et réglementaire, nomenclature , système d'information, comptabilité publique,
- **Contrat de jumelage** avec la DGFIP (France) signé en **2011:**assistance pour mise en place des composantes de la nouvelle gestion des finances publiques

I: CADRE DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

- Avec la transition démocratique que connaît la Tunisie, **un nouvel élan** a été donné à la réforme budgétaire par objectifs et ce en:
- Validant en **conseil des ministres** (juin 2012):
 - ❑ **La circulaire de la performance** pour l'année 2013
 - ❑ **le protocole d'expérimentation** spécifiant les assouplissements portant sur les procédures budgétaires , les contrôles a priori et a posteriori
 - ❑ **l'extension de l'expérience** de la mise en place de la GBO à d'autres ministères.

I: CADRE DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

- En cette période cruciale , les préoccupations liées à **l'efficacité, à la transparence et à la légitimité** s'accroissent;
- Autant de facteurs induisant des **besoins spécifiques** en informations financières;
- Pour répondre à ces besoins l'intérêt s'est porté à la **comptabilité de l'Etat en tant que principale** source de l'information financière sur la gestion publique.



**La comptabilité de l'Etat fait l'objet actuellement
d'une réforme structurelle**

II: FINALITE DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

- **L'objectif final étant la refonte de la fonction de tenue et de reddition des comptes publics..**
- **Faire obéir l'information comptable aux normes de pertinence, de fiabilité, de sincérité, d'exhaustivité et de lisibilité.**



Passer d'un
système comptable complexe et opaque
Vers
un système intelligible, pertinent et fiable

II: FINALITE DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

D'un système comptable complexe et opaque:

- ❑ Est centré sur le suivi de l'exécution budgétaire...
- ❑ n'est pas exhaustif...
- ❑ n'est pas normalisé...
- ❑ Caractérisé par l'absence d'un dispositif de contrôle interne comptable formalisé et fiable...

Vers un système intelligible, pertinent et fiable:

- ❑ s'inspire des normes reconnues internationalement en tenant compte des spécificités des opérations de l'Etat.
- ❑ assure l'articulation entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale

III- DÉMARCHE ET ÉTAPES DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

Trois principaux axes: (Actions réalisées en partenariat avec les experts du jumelage)

- **Volet institutionnel:** définition des orientations, révision du cadre légal et création des différentes instances et structures pour mener le changement.
- **Identification des chantiers** pour la mise en œuvre de la réforme :
 - Le système d'information,
 - l'assainissement des imputations provisoires,
 - le recensement et la valorisation du patrimoine
- **Définition d'une trajectoire de mise en œuvre progressive:** choix des paliers fonctionnels visant la maîtrise du périmètre ainsi que l'appropriation du système par les utilisateurs.

III- DÉMARCHE ET ÉTAPES DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

Actions réalisées

- ✓ Diagnostic et détermination des orientations stratégiques,
- ✓ Déclenchement du processus de normalisation et de conceptualisation,
- ✓ Projet d'introduction des fondements juridiques,
- ✓ Réflexion sur les mesures d'ordre organisationnel

Actions à réaliser

- ✓ Elaboration du cadre conceptuel et des normes comptables de l'Etat,
- ✓ Recensement et évaluation des actifs de l'Etat,
- ✓ Identification des étapes de mise place,
- ✓ Préparation des conditions et mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre (informatique, formation, instructions, communication...),
- ✓ Expérimentation et lancement de chaque étape.

III- DÉMARCHE ET ÉTAPES DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

Actions réalisées

1. Diagnostic (opération effectuée avec l'assistance des experts du jumelage) 2 constats:

- Une organisation solide au service de l'exécution budgétaire...
- Mais qu'une comptabilité publique comme instrument privilégié de l'information financière **moderne, reste à construire** avec le handicap d'outils informatiques centrés sur l'exécution budgétaire et l'absence de restitutions comptables utiles



Une proposition de perspective: fixer une cible ambitieuse à échéance définie mais lointaine et un cheminement adapté aux contraintes actuelles

III- DÉMARCHE ET ÉTAPES DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

2. Lancement de l'étude sur:

- l'articulation entre nomenclature budgétaire et nomenclature comptable
- Les normes comptables pour l'Etat (séminaire)

3. Construction d'une feuille de route avec l'appui des experts du jumelage , spécifiant:

- Les étapes et actions du projet à court terme et moyen terme(à réaliser dans le cadre du jumelage
- Les actions à long terme à réaliser hors jumelage

4. Formalisation des orientations stratégiques

(à valider prochainement par le conseil des ministres)

- Rédaction d'une note d'orientations stratégiques de la réforme
- Assortie de proposition de conduite du projet

III- DÉMARCHE ET ÉTAPES DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

5. Déclenchement du processus de normalisation et de conceptualisation

- Un projet d'article modifiant le code de la comptabilité sera soumis prochainement au conseil des ministres
- cet article introduit le principe de la tenue des comptes de l'Etat **selon des normes qui s'inspirent des standards internationaux**
- Préparation des textes portant institution, composition et fonctionnement **d'un Conseil National de la Normalisation des Comptes Publics (CNNCP).**

III- DÉMARCHE ET ÉTAPES DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

6. Introduction des mesures d'ordre organisationnel

1ère mesure : Regrouper en une seule structure, les services de la DG CPR, en charge :

- **De l'organisation et de la supervision de la fonction comptable**
- **Du contrôle de la qualité comptable**
- **De la synthèse et valorisation des données comptables**

Travail en étroite collaboration avec le CNNCP

2ème mesure: Création d'un comité de pilotage interministériel chargé de la conduite du recensement et de l'évaluation des actifs de l'Etat .

III- DÉMARCHE ET ÉTAPES DE LA RÉFORME COMPTABLE DE L'ÉTAT

7. Projet de mise en place des fondements juridiques du système comptable (en cours de validation en CIM):

- **Au niveau de la loi organique du budget :**
 - ✓ Introduction des principes fondamentaux de la nouvelle comptabilité de l'Etat,
 - ✓ la finalité et l'articulation avec les différents outputs de la gestion publique
- **Au niveau du code de la comptabilité publique:**
 - ✓ Système comptable s'inspirant des standards internationaux,
 - ✓ création du conseil national de la normalisation des comptes publics

Conclusion



Facteurs clés de la réussite:

- ❑ **Bâtir des systèmes d'information en adaptant les outils actuels pour mettre en place un système budgétaire et comptable cohérent,**
- ❑ **Développer l'esprit partenarial**
- ❑ **Définition d'une trajectoire de mise en œuvre de la réforme claire et progressive**
- ❑ **Préparer les mesures d'accompagnement de mise en place**

MERCI POUR
VOTRE ATTENTION

